

## **LES LOGICIELS DE DÉTECTION DE SIMILITUDES : UNE SOLUTION AU PLAGIAT ÉLECTRONIQUE?**

Rapport du Groupe de travail sur le plagiat électronique  
présenté au Sous-comité sur la pédagogie et les TIC de la CREPUQ

Décembre 2011



**CREPUQ**  
CONFÉRENCE DES RECTEURS  
ET DES PRINCIPAUX  
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

## Membres du Groupe de travail sur le plagiat électronique

*Catherine Bolton*  
Associate Dean  
Student Academic Services  
Concordia University

*Lamiel Brasseur*  
Coordonnatrice  
Direction de l'apprentissage et de l'innovation pédagogique  
HEC Montréal

*Josée S. Lafond*  
Vice-doyenne aux études  
Faculté des sciences humaines  
Université du Québec à Montréal

*Martin Larose*  
Coordonnateur (Assurance qualité des programmes)  
Décanat des études de premier cycle  
Université du Québec à Chicoutimi

*Maggie Lattuca*  
Manager, Educational Technologies  
Content & Collaboration Solutions  
McGill University

*Sonia Morin*  
Coordonnatrice  
Appui aux études supérieures  
Service de soutien à la formation  
Université de Sherbrooke

*Diane Raymond*  
Conseillère au vice-rectorat aux affaires académiques  
Université de Montréal

*Catherine Therrien*  
Directrice  
Bureau de la réussite étudiante  
Université du Québec à Trois-Rivières

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Mise en contexte</b> .....	<b>1</b>
1.1 Définition du plagiat académique .....	1
1.2 Le plagiat en contexte numérique .....	2
1.3 Statistiques sur le plagiat à l'ère numérique .....	3
<b>2. Lutte anti-plagiat</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Les logiciels de détection de similitudes</b> .....	<b>6</b>
3.1 Présentation de deux logiciels ( <i>Turnitin</i> et <i>Compilatio</i> ) et de leur utilisation par des établissements universitaires québécois .....	7
3.1.1 <i>Turnitin</i> .....	7
3.1.2 <i>Compilatio</i> .....	9
3.2 Enquête du groupe de travail auprès des utilisateurs de logiciels de détection de similitudes. 9	
3.2.1 Synthèse des résultats du sondage .....	10
3.2.2 Groupe de discussion .....	11
<b>4. Synthèse des résultats de l'enquête du groupe de travail</b> .....	<b>14</b>
4.1 Avantages.....	14
4.2 Limites .....	14
4.3 Exigences d'encadrement et de soutien à son utilisation .....	14
4.4 Coûts d'une licence .....	15
<b>5. Avis</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>6. Conclusion</b> .....	<b>16</b>
<b>Références</b> .....	<b>17</b>
<b>ANNEXE 1 - Questionnaire du sondage de l'hiver 2011</b>	
<b>ANNEXE 2 - Gabarit du groupe de discussion de mars 2011</b>	
<b>ANNEXE 3 - La politique institutionnelle de McGill sur l'utilisation de logiciels de comparaison</b>	

## Préambule

Le Sous-comité sur la pédagogie et les technologies de l'information et de la communication (SCPTIC) de la CREPUQ a confié au Groupe de travail sur le plagiat électronique le mandat d'étudier le plagiat en contexte technologique, notamment en évaluant les différents moyens et outils qui permettent de contrer le plagiat et en dressant l'inventaire des bonnes pratiques dans ce domaine. Ainsi, il s'est donné comme premier mandat d'analyser les outils de détection de similitudes.

Ce rapport étudie donc la pertinence de ces logiciels et présente plus spécifiquement les cas de *Turnitin* et de *Compilatio*. De plus, il se veut une occasion de mieux connaître le contexte numérique actuel et la situation spécifique du plagiat électronique dans les institutions universitaires et de situer le recours à des logiciels de détection de similitudes dans une vision globale de lutte anti-plagiat.

## 1. Mise en contexte

### 1.1 Définition du plagiat académique

Selon la directrice du Center for Academic Integrity de la Clemson University en Caroline du Sud, Teresa Fishman<sup>1</sup>, le plagiat académique se produit lorsqu'une personne :

- *utilise les mots, les idées ou le travail de quelqu'un d'autre;*
- *alors que l'on peut identifier la provenance des données;*
- *sans que la personne concernée reconnaisse cette source;*
- *dans une situation où existe une attente légitime quant à la paternité (authorship);*
- *en vue d'obtenir un avantage, du mérite, un gain.*

De même, selon la section « Droit d'auteur et plagiat » du site Infosphère de l'Université de Montréal, plagier, c'est :

- *s'approprier le travail créatif de quelqu'un d'autre et le présenter comme sien;*
- *prendre des extraits de texte, des images, des données, etc. provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance;*
- *résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en mentionner la source.*<sup>2</sup>

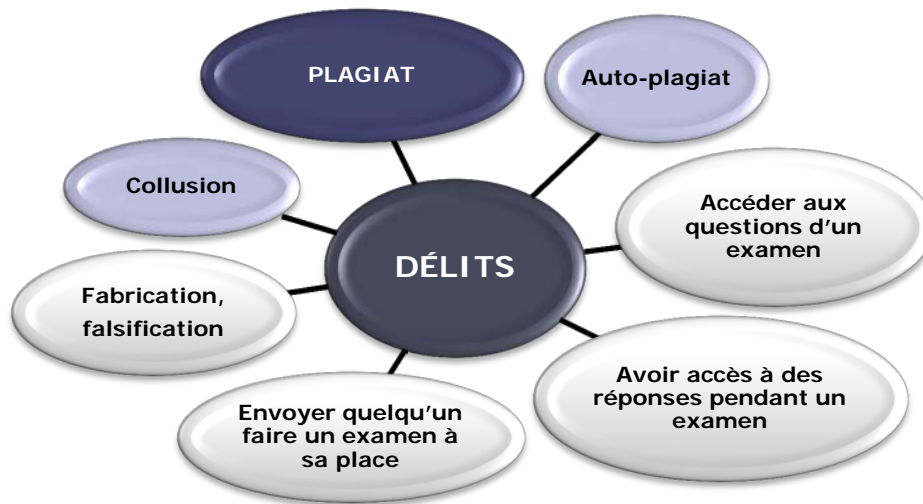
Le plagiat s'inscrit comme l'une des formes possibles de tricherie en contexte académique. Le schéma suivant permet de le distinguer des autres délits de nature académique.

---

<sup>1</sup> Teresa Fishman, Director, Center for Academic Integrity, and Fellow of Rutland Institute for Ethics, University of Clemson, USA. *Lessons from the Law : Bringing the Right Kind of Legalism to Plagiarism Policy*, Slide # 25. [Fourth International Plagiarism Conference](#). 21-23 June 2010. Newcastle upon Tyne, UK. Traduction libre.

<sup>2</sup> Source : [http://www.bib.umontreal.ca/infosphere/sciences\\_humaines/module7/evaciter1.html](http://www.bib.umontreal.ca/infosphere/sciences_humaines/module7/evaciter1.html)

## Délits de nature académique



### 1.2 Le plagiat en contexte numérique

Les institutions d'enseignement sont actuellement confrontées à une réalité indéniable : le développement du Web et de ses ressources a modifié radicalement la recherche documentaire et la réalisation des travaux académiques. Étudiants, professeurs et professionnels œuvrant au sein des institutions de formation, tous recourent à Internet, qui met à la disposition de ses utilisateurs un ensemble de données et d'informations d'une ampleur phénoménale.

La génération C, qui fréquente actuellement nos universités, est née et a grandi à l'ère numérique. Elle fait un usage généralisé du Web, s'en servant non seulement pour s'informer, mais aussi pour communiquer, créer et collaborer<sup>3</sup>.

Une grande proportion des 18 à 24 ans est considérée comme de grands utilisateurs d'Internet : 40 % d'entre eux passent ainsi 21 heures ou plus sur le Web par semaine. Il va sans dire que la recherche documentaire en contexte universitaire et que la réalisation des travaux sont influencées par l'omniprésence des technologies dans la vie des étudiants.

Toujours selon l'enquête menée par le CEFRIO,

- 91 % des étudiants québécois de 12 à 24 ans utilisent un ordinateur pour réaliser leurs travaux;
- 29 % des universitaires sondés en emploient systématiquement un en classe.

Par ailleurs, une étude menée en 2006 en France par les sociétés *Le Sphinx Développement* et *Six Degrés* auprès de 975 étudiants provenant de divers établissements universitaires et de domaines

<sup>3</sup> La génération C rassemble les jeunes de 12 à 24 ans et a été nommée ainsi par le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) (Source : <http://www.cefrlo.qc.ca/index.php?id=31>).

variés<sup>4</sup> (informatique, physique, biologie, sciences humaines, etc.) a montré que 97 % des étudiants emploient Internet comme source principale de documentation. Questionnés sur les avantages obtenus à se servir d'Internet comme ressource documentaire, les étudiants ont donné, en ordre d'importance,

- *la rapidité d'accès aux informations (88 %),*
- *la variété des sources trouvées (77 %),*
- *la facilité de réutilisation des sources (36 %),*
- *la qualité des sources trouvées (15 %).*

Ces résultats montrent clairement que le recours au Web dans la réalisation des travaux académiques occupe une place considérable dans les habitudes des étudiants d'aujourd'hui.

Si Internet peut être considéré comme une ressource utile à l'apprentissage, l'importante démocratisation de l'information qu'il a entraînée comporte des inconvénients. Notamment, il semble légitime d'affirmer que l'accessibilité des informations fournies par Internet combinée à la facilité d'utiliser la fonction *copier-coller* aurait amplifié le phénomène du plagiat. En effet, les étudiants pouvant accéder aisément aux données du Web, ils se sentiraient légitimes de se les approprier et ne se jugeraient donc pas coupables, par exemple, de *copier-coller* des informations tirées d'Internet en omettant les références nécessaires ou la demande de permission d'utiliser le matériel trouvé. Nous y reviendrons plus en détail dans la section suivante.

Il est possible que les valeurs inhérentes au Web 2.0 (le partage des idées, la collaboration, la construction d'un savoir collectif) aient une influence sur eux et les portent à croire que les informations et les idées qu'ils trouvent sur le Web soient la propriété de la collectivité<sup>5</sup>.

Les statistiques de la partie suivante mettent en lumière le contexte dans lequel évolue le phénomène du plagiat académique lié au numérique.

### 1.3 Statistiques sur le plagiat à l'ère numérique

Plusieurs fonctions du numérique participent à l'amplification du potentiel de plagiat. C'est le cas de la fonction *copier-coller*, dont le moindre rédacteur ne pourrait plus se passer aujourd'hui. Tout comme le recours à Internet comme source d'information est devenu inévitable pour trouver rapidement une information, et ce, peu importe que l'on soit étudiant, professeur ou membre du personnel. On parle aujourd'hui du réflexe « Google ».

La facilité d'utilisation de la fonction *copier-coller*, combinée à l'impression que la quantité phénoménale d'informations (textes, codes, images, sons...) disponibles via Internet appartient à tous, banalise le « repiquage » de matériel en ligne. Le problème n'est pas la fonction *copier-coller*, mais l'absence, volontaire ou non, de références aux sources utilisées pour réaliser un travail.

Différentes études réalisées à propos des habitudes de travail des étudiants donnent une idée de l'ampleur du problème de plagiat numérique lié au *copier-coller*.

---

<sup>4</sup> Nous pouvons consulter l'ensemble de cette étude à l'adresse suivante :

[http://www.compilatio.net/files/sixdegres-sphinx\\_enquete-plagiat\\_fev06.pdf](http://www.compilatio.net/files/sixdegres-sphinx_enquete-plagiat_fev06.pdf)

<sup>5</sup> Beaudin-Lecours, M., Le Web 2.0, Bulletin Clic, Numéro 66 Janvier 2008 : <http://clic.ntic.org/cgi-bin/aff.pl?page=article&id=2071>

En 2007, l'Université de Lyon a commandé une étude<sup>6</sup> afin d'évaluer les habitudes de ses étudiants à propos d'Internet. 1102 étudiants et 117 enseignants ont répondu à l'appel. De ce nombre, il s'est révélé que

- 79,7 % des étudiants ont avoué « copier-coller » des renseignements en provenance d'Internet sans référence aux sources;
- 9 professeurs sur 10 ont dit avoir déjà été confrontés au *copié-collé* sans référence aux sources.

Selon l'enquête, les étudiants *copient-collent* sans référence aux sources pour les raisons suivantes :

- *par facilité (59,7%)*;
- *par manque de temps (34,8%)*;
- *parce que tout le monde le fait (8,2%)*;
- *parce que les profs ne voient pas la différence (3,6%)*;
- *parce qu'il s'agit d'une pratique sans risque de sanction (2,2%)*<sup>7</sup>.

Ainsi, **la facilité** et **le manque de temps** se détachent nettement comme principales motivations du *copier-coller* chez les étudiants.

Les statistiques précédentes sur le comportement des étudiants avec Internet interpellent les institutions tout autant que les enseignants.

Avec toute cette information disponible sur Internet, les enseignants sont aux prises avec l'impression, bien fondée, que beaucoup de cas de plagiat leur échappent parce que l'explosion de la production de connaissances et la quantité d'information en circulation sur le Web ont érodé leur sentiment de maîtriser, et de reconnaître, ce qui a été écrit sur leur matière, leur discipline, leur champ d'expertise... D'autres questions peuvent également être soulevées :

- Les enseignants tiennent-ils compte de l'accessibilité de cette information dans leurs exigences pour les travaux?
- Comment les valeurs universitaires d'intégrité sont-elles rendues visibles?
- Comment la réglementation est-elle diffusée?
- Comment la formation aux compétences informationnelles et rédactionnelles est-elle offerte et les apprentissages réinvestis dans les différentes composantes d'un programme d'études?
- Les impacts du numérique sur la relation enseignant-étudiant et sur la production de nouveaux savoirs font-ils l'objet de discussion, de débats au sein de la communauté universitaire?

Selon certains auteurs, tels Davidson et Goldberg (2009),<sup>8</sup> Internet constitue la quatrième révolution de l'information (les trois autres étant l'invention de l'écriture, l'invention du livre manuscrit et l'invention de l'imprimerie). Le phénomène du plagiat numérique s'insère dans cette nouvelle ère de l'information et les actions posées pour l'enrayer doivent être prises en tenant compte de ce nouveau contexte.

---

<sup>6</sup> Cette enquête peut être téléchargée à cette adresse : [http://www.compilatio.net/files/sixdegres-univ-lyon\\_enquete-plagiat\\_sept07.pdf](http://www.compilatio.net/files/sixdegres-univ-lyon_enquete-plagiat_sept07.pdf)

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 32.

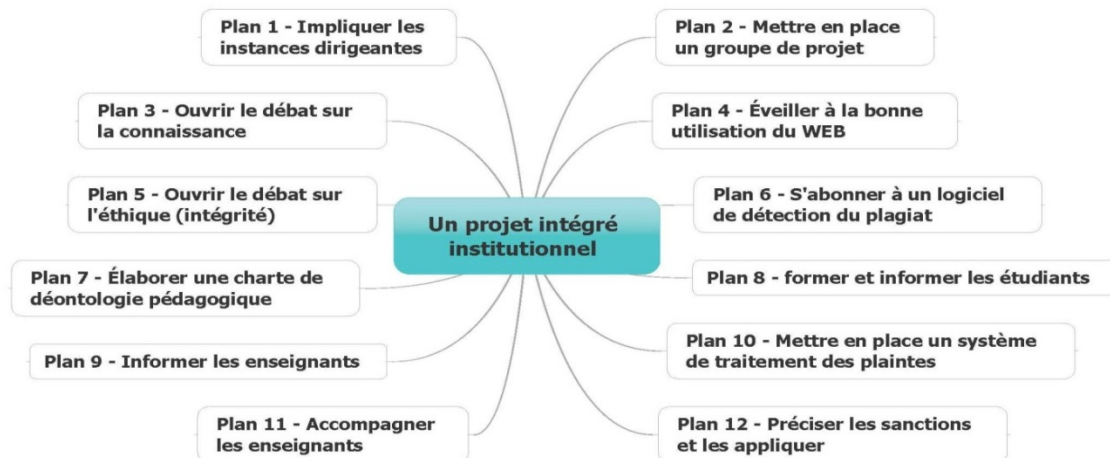
<sup>8</sup> Davidson, C.N. and Goldberg, D.T., 2009. *The Future of Learning Institutions in a Digital Age*. USA: The MIT Press.

## 2. Lutte anti-plagiat

Pour contrer le plagiat, exacerbé par l'avènement du numérique, la majorité des universités québécoises se sont dotées d'une position institutionnelle qu'elles affichent clairement, parfois même sous forme de slogan. Elles ont développé une ou des pages Internet propres au plagiat où on retrouve les formes que peut prendre le plagiat, diverses informations, dont la réglementation et les sanctions possibles en cas de plagiat avéré; d'outils d'autoformation aux compétences informationnelles; des jeux informatifs, des témoignages relatifs à l'intégrité intellectuelle, des recommandations pédagogiques à l'intention des enseignants... Certaines se sont dotées d'un logiciel de détection de similitudes dans le texte. D'autres encore exigent que tout travail remis pour évaluation soit accompagné d'une attestation d'honnêteté ou obligent leurs étudiants à réussir un quiz sur comment éviter les différentes formes de plagiat... Dans tous les cas, les actions anti-plagiat entreprises visent la sensibilisation, la prévention, le traitement et/ou la sanction.

La tendance actuelle consiste à considérer le plagiat comme un problème systémique qui exige une approche intégrée et une responsabilité partagée entre les divers membres de la communauté universitaire.

C'est la position de la professeure de l'Université de Genève, Michelle Bergadaà<sup>9</sup>, qui propose sur son site Internet un *projet intégré institutionnel* :

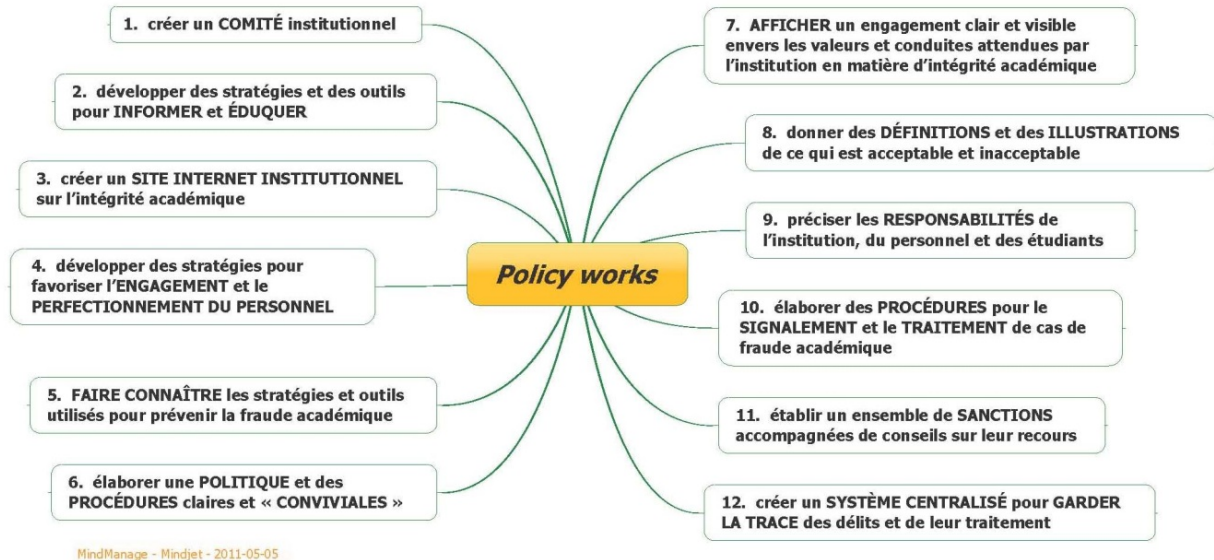


Le *projet intégré institutionnel* a été appliqué, à divers degrés, par les universités de Genève, Lausanne et par l'Université catholique de Louvain.

<sup>9</sup> Ce projet intégré a été créé par la Commission Éthique-Plagiat, dont nous avons déjà parlé, et peut être trouvé en ligne : <http://responsable.unige.ch/index.php> (faire dérouler la page pour trouver « Vers un projet intégré institutionnel »)



Au Royaume-Uni, le Service d'intégrité académique (*Academic Integrity Service*) du Higher Education Academy (HEA) a produit en 2011 un rapport intitulé *Policy Works*<sup>10</sup>. On y trouve une série de recommandations pour traiter les pratiques académiques inacceptables dans l'enseignement supérieur.



Les recommandations de l'HEA s'apparentent au *projet intégré institutionnel* de Mme Bergadaà. En fait, dans les deux propositions, on retrouve :

- la création d'un comité institutionnel,
- l'implication de la haute direction des établissements universitaires,
- l'information et la formation des étudiants,
- la mise en place de procédures conviviales pour le signalement et le traitement de plaintes relatives au plagiat et un soutien aux enseignants dans leurs démarches,
- un engagement clair et visible en matière d'intégrité intellectuelle,
- le recours à un logiciel de détection de similitudes.

Le fait que les deux approches intégrées comprennent le recours à un logiciel de détection de similitudes dans le texte a encouragé davantage le groupe de travail à examiner plus en détail cet élément de lutte anti-plagiat.

### 3. Les logiciels de détection de similitudes

La détection du plagiat par logiciels se fait depuis une dizaine d'années déjà et, selon une entrée postée par Debora Weber-Wulff le 3 août 2010 sur le blog *Copy, Shake, and Paste*, il y aurait actuellement sur le marché plus de 40 logiciels de détection du plagiat. Certains sont gratuits, d'autres fonctionnent sous licence. En 2007, une étude comparative dirigée par l'Université de

<sup>10</sup> *Policy works*. Higher Education Academy (UK). 2011. Disponible à [http://www.heacademy.ac.uk/ourwork/teachingandlearning/assessment/alldisplay?type=resources&newid=ourwork/academicintegrity/policy\\_works&site=york](http://www.heacademy.ac.uk/ourwork/teachingandlearning/assessment/alldisplay?type=resources&newid=ourwork/academicintegrity/policy_works&site=york)

Genève a recensé et évalué dix logiciels du type<sup>11</sup> : quatre gratuits et six commerciaux. Un rapport publié en 2007, en Angleterre, a, quant à lui, relevé près de quinze logiciels<sup>12</sup>.

Le groupe de travail s'est penché sur les logiciels de détection de similitudes dans le texte, car le texte est à la base de tous les travaux. On peut plagier du code informatique, des images, du son... et il existe des logiciels de détection pour ces formes de plagiat, que le groupe de travail n'a pas examinés dans le cadre du présent mandat, mais qui seront considérés tout de même dans l e troisième avis.

D'un outil à l'autre, le fonctionnement de base est toutefois similaire : il suffit de téléverser le document à vérifier dans le logiciel, qui recherchera ensuite les similitudes entre les chaînes de mots de ce document et celles provenant de son index, lequel est constitué de documents provenant de travaux antérieurement vérifiés et de milliers de pages et de documents sur le Web ouvert. De plus, *Turnitin* affirme qu'il a établi des ententes avec certains périodiques afin d'accéder à leurs articles, lesquels exigent un abonnement pour y accéder.

Ces logiciels détectent le mot à mot et fournissent un rapport détaillé sur les similitudes trouvées, qu'ils chiffrent en pourcentage. Il incombe ensuite au professeur de déterminer s'il s'agit, oui ou non, d'un cas de plagiat, et non pas d'une citation, par exemple. Malgré tout, il demeure que ces outils sont particulièrement efficaces pour déceler les cas de *copier-coller* sans référence aux sources, ainsi que les cas de réutilisation de travaux antérieurs.

Enfin, il faut savoir que ces logiciels ne distinguent pas les signes diacritiques comme les guillemets, les chevrons, l'italique, le gras. Ils ne peuvent détecter l'emprunt d'idées, ni juger du sens d'une rédaction. Les paraphrases et autres bricolages syntaxiques échappent à la majorité d'entre eux, tout comme les traductions effectuées à l'aide de logiciels. Toutefois, en 2010, *Turnitin* a annoncé qu'il avait fait breveter un algorithme permettant de repérer les paraphrases et qu'il poursuivait ses recherches pour développer un algorithme repérant les traductions électroniques. *Compilatio*, pour sa part, travaille aussi à un algorithme pour le texte traduit et pour la détection des paraphrases. Malgré tout, il importe de les considérer dans l'adoption et dans l'application d'un plan institutionnel intégré visant à contrer le plagiat. Nous examinerons spécifiquement ici les logiciels les plus connus, soit *Turnitin* et *Compilatio*.

### **3.1 Présentation de deux logiciels (*Turnitin* et *Compilatio*) et de leur utilisation par des établissements universitaires québécois**

#### **3.1.1 *Turnitin***

Ce logiciel est une réalisation de la compagnie *iParadigms, LLC*, fondée en 1996 par une équipe composée de chercheurs de l'Université de Berkeley, d'enseignants, de mathématiciens et d'informaticiens<sup>13</sup>.

Les données fournies par la compagnie indiquent que *Turnitin* offre une interface dans onze langues et qu'il accepte les copies de vingt-cinq. Le programme met à la disposition de ses quelque 20 millions d'étudiants inscrits et de son million d'enseignants sous licence, 14

<sup>11</sup> Cette étude et les renseignements y étant rattachés peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<http://responsable.unige.ch/documents/EtudeComparativeLogiciels.pdf>

<sup>12</sup> Rapport disponible sur le Web : [http://www.plagiarismadvice.org/documents/resources/PDReview-Reportv1\\_5.pdf](http://www.plagiarismadvice.org/documents/resources/PDReview-Reportv1_5.pdf)

<sup>13</sup> Informations trouvées sous l'onglet « Qui sommes-nous ? » du site de la compagnie : <http://www.turnitin.com>.

milliards de pages Internet, actuelles et archivées, dans sa base de comparaison. Selon leur site, *Turnitin* a été adopté par plus de 10 000 institutions de tous les niveaux dans 126 pays<sup>14</sup>.

### Expérience de McGill

Après avoir procédé à un essai-pilote pendant deux semestres et après avoir évalué les offres des compagnies concurrentes, l'Université McGill a acheté en 2006 une licence de *Turnitin*<sup>15</sup>. Le logiciel a ensuite été rendu disponible à l'ensemble des professeurs pour l'année académique 2007-2008. L'Université s'est dotée d'une *Politique sur les logiciels de comparaison de texte*<sup>16</sup> (en Annexe) selon laquelle les professeurs doivent informer les étudiants des éléments suivants :

- qu'ils devront soumettre leurs travaux écrits à un logiciel de comparaison de texte et cela doit être fait par écrit et avant la période d'abandon et d'ajout de cours;
- qu'ils sont libres, sans pénalité de note, de choisir une autre façon d'attester l'authenticité de leurs travaux (en consultation avec le professeur);
- les raisons qui sous-tendent l'importance de l'intégrité universitaire;
- les éléments constitutifs du plagiat;
- l'explication de notes de bas de page, citations et notices bibliographiques appropriées pour le cours.

L'Université a voulu s'assurer que l'utilisation du logiciel soit considérée comme faisant partie de l'expérience d'apprentissage plutôt qu'un outil de sanction.

Depuis son introduction, plusieurs études sur l'utilisation de ce logiciel ont été entreprises. Les réponses des étudiants indiquent que :

- 34 % n'éviteraient pas de suivre un cours à cette université, sous prétexte qu'un logiciel de détection des similitudes y est employé ;
- la qualité de la discussion au sujet des citations a été supérieure dans les cours où le logiciel est utilisé ;
- la question de la confiance entre étudiant et enseignant n'a pas été affectée ;
- qu'ils avaient pris plus de temps pour s'informer sur les attentes relatives à la manière de citer les sources que dans d'autres cours.

Quant aux professeurs, ils ont remarqué que l'utilisation du logiciel a fourni une rétroaction bénéfique aux étudiants, notamment sur leur style d'écriture, et il les a aidés à comprendre la nécessité et la valeur de la citation, même lorsque les mots et les idées sont extraits de paroles. Le logiciel a également permis d'identifier les sources qui n'avaient pas été données par les étudiants et les copies entre collègues. Les professeurs ont également affirmé ne pas avoir modifié la quantité de temps passée à discuter de l'intégrité académique et des modalités pour citer les sources, mais ils ont approfondi la discussion sur le plagiat et la copie, grâce à l'utilisation du logiciel dans leur cours.

---

<sup>14</sup> Source : <https://turnitin.com/static/customers/index.php>

<sup>15</sup> Ces informations sont tirées du rapport sur l'expérience d'utilisation (« The Use of Text-Matching Software at McGill : A review »), pouvant être consulté à cette adresse : <http://www.mcgill.ca/files/senate/D0963UseTextMatchingSoftware.pdf>

<sup>16</sup> Cette politique est disponible en ligne : <http://www.mcgill.ca/files/secretariat/Logiciels-de-comparaison-de-texte.pdf>

Même si la réponse à l'utilisation du logiciel semble favorable tant du point de vue des étudiants et des professeurs, le logiciel n'est pas largement utilisé, seulement 25 à 30 professeurs en font usage.

### 3.1.2 *Compilatio*

*Compilatio.net* est une création française de la société *Six Degrés* et propose deux produits, tous deux accessibles via Internet. D'un côté, la version « Magister » permet aux enseignants de vérifier les rapports de similitude entre les travaux remis par les étudiants et les documents numériques. De l'autre, la version « Studium » s'adresse aux étudiants et leur propose de vérifier gratuitement l'originalité de leurs travaux avant qu'ils les remettent à leur professeur<sup>17</sup>. Ce logiciel offre une interface en quatre langues. Il met à la disposition de ses utilisateurs de nombreuses enquêtes sur le plagiat, tout en fournissant des conseils aux étudiants. Dans une entrevue publiée sur le site <http://www.touslesclics.com>, le 1<sup>er</sup> août 2011, le directeur de *Compilatio.net*, Frédéric Agnès, atteste que la compagnie collabore actuellement *avec les Universités de Lyon, la Sorbonne, l'ESSEC et des écoles d'ingénieurs comme Paris Tech, [...] l'Université de Genève et des écoles suisses.*<sup>18</sup>

#### **Expérience de l'UQAR**

Après avoir réalisé un essai-pilote en décembre 2008 et janvier 2009, l'UQAR a décidé de s'abonner à *Compilatio*. Le logiciel a ensuite pu être utilisé à plus grande échelle à partir de 2009-2010<sup>19</sup>. L'institution l'emploie donc depuis ce moment. Actuellement, 79 professeurs détiennent un compte, ce qui représente 29 de plus que l'année dernière à pareille date. L'institution a acheté récemment une licence illimitée lui permettant de soumettre les travaux de tous les étudiants au logiciel.

Selon Élisabeth Haghebaert, coordonnatrice au Centre d'aide à la réussite de l'UQAR, la principale raison favorisant *Compilatio* est l'interface en français. (Il est à noter qu'aujourd'hui *Turnitin* offre également cette possibilité). Aucune politique ne semble, pour l'instant, régir l'emploi du logiciel au sein de l'institution. Un sondage interne réalisé auprès des utilisateurs (16 répondants) indique que 75 % de ceux-ci considèrent que *Compilatio* permet de mener une action efficace contre le plagiat électronique, particulièrement par son effet dissuasif sur les étudiants.

## **3.2 Enquête du groupe de travail auprès des utilisateurs de logiciels de détection de similitudes**

Le groupe de travail a mené à l'hiver 2011 une enquête afin de connaître l'opinion des professeurs utilisateurs d'un logiciel de détection de similitudes. L'enquête comprend deux parties : un sondage, conçu et administré par le groupe de travail, et un groupe de discussion.

<sup>17</sup> Via cette adresse : <http://www.compilatio.net/fr/solutions/studium/>

<sup>18</sup> Source : <http://www.touslesclics.com/tendances-et-buzz/education-savoir/frederic-agnes-compilatio>

<sup>19</sup> Renseignement tiré de la Foire aux questions du Centre d'aide à la réussite de l'UQAR, accessible via la plateforme Claroline : [http://tice.uqar.ca/claroline\\_general/claroline/faq/faq.php?cidReset=true&cidReq=car\\_e11](http://tice.uqar.ca/claroline_general/claroline/faq/faq.php?cidReset=true&cidReq=car_e11)

### 3.2.1 Synthèse des résultats du sondage

Le sondage a été soumis à 44 professeurs de cinq universités québécoises (Laval, UQAM, UQAR, Concordia et McGill). Les questions concernaient, entre autres, les attentes et les opinions face aux logiciels de détection de similitudes, leur convivialité et le soutien nécessaire à leur utilisation. Ainsi, certaines informations et impressions concernant l'usage de *Compilatio* et de *Turnitin* ont pu être recueillies.

Voici les faits saillants du sondage.

#### Provenance des répondants

Institution	Nombre de répondants
McGill	22 (50 %)
UQAR	14 (32 %)
Concordia	3 (7 %)
UQAM	3 (7 %)
Université Laval	2 (4 %)
TOTAL	44

#### Logiciel utilisé

Environ 61 % d'entre eux avaient utilisé *Turnitin* contre un peu plus de 36 % pour *Compilatio*. Un seul répondant a dit avoir utilisé un autre logiciel.

#### Satisfaction globale

Les utilisateurs de *Compilatio* se sont montrés partiellement satisfaits de leur expérience. Selon leurs commentaires, le logiciel est performant pour vérifier le contenu gratuit et libre. Il permet également de conscientiser les étudiants sur le plagiat et produit un effet dissuasif. En revanche, on a déploré la part d'interprétation qu'il nécessite et le fait que toutes les revues spécialisées et toutes les bases de données privées n'y soient pas indexées.

En ce qui a trait à *Turnitin*, plusieurs professeurs l'ont apprécié, bien que l'on souligne, ici aussi, la part importante d'interprétation nécessaire pour juger efficacement les rapports de similitudes.

#### Convivialité

Interrogés sur la convivialité des deux logiciels, quelques-uns ont trouvé l'un et l'autre faciles à utiliser, mais certains ont dû être aidés par des documents issus d'une formation ou par une personne-ressource. Il semble, néanmoins, qu'après quelques utilisations, le processus devienne plus convivial, mais un soutien technique et une formation pour rendre le tout plus aisé aurait été apprécié par certains.

#### Investissement en temps

Bien que le temps demandé pour analyser les résultats fournis par le logiciel soit non négligeable selon quelques-uns, la plupart des répondants s'entendent pour dire que l'investissement en temps demandé est peu élevé et en vaut la peine.

## Impact sur les étudiants

Quand les professeurs ont informé leurs étudiants de l'utilisation du logiciel, ces derniers, pour la plupart, ont d'abord été surpris, mais ont fini par très bien accepter un tel outil. Les réactions négatives soulevées concernaient le sentiment de *culpabilité jusqu'à preuve du contraire* qu'avaient éprouvé les étudiants de McGill au tout début du projet, il y a quelques années. Parmi les répondants, 71% croient au caractère dissuasif de ces logiciels et certains d'entre eux seraient même disposés à rendre le logiciel utilisé dans leur établissement accessible aux étudiants, ce qui leur permettrait de valider eux-mêmes leur travail avant de le remettre.

## Cas de plagiat détectés

Vingt-deux répondants (50%) ont dit avoir détecté des cas de plagiat grâce au logiciel. Les actions qui ont suivi la détection sont variées : discussion en classe sur le plagiat, rencontres avec les étudiants fautifs, sanctions par le professeur, signalement à une instance, dépôt d'une plainte formelle.

## Autres solutions à envisager

Le questionnaire comportait deux questions d'ordre plus large que l'utilisation d'un logiciel de détection de similitudes : l'identification d'autres solutions au problème du plagiat, dont des solutions pédagogiques. Voici quelques idées fournies par les répondants :

- sensibilisation, dont la discussion en salle de classe,
- éducation sur le sujet dès le primaire,
- mise en place de cours ou d'ateliers de méthodologie obligatoires,
- renforcement des règlements en place,
- suivi auprès des plagiaires,
- exigences pour les travaux rendant le plagiat difficile,
- demandes de travaux différents d'une année à l'autre,
- recours à des situations d'écriture et d'évaluation variées...

Ces suggestions tendent à confirmer la nécessité d'une approche intégrée, dans laquelle on retrouve l'utilisation d'un logiciel de détection de similitudes, qui fait appel à une responsabilité partagée entre l'institution, les enseignants et les étudiants.

### 3.2.2 Groupe de discussion

La réalisation de ce sondage a été suivie, le 28 mars 2011, d'une discussion sur les logiciels de détection du plagiat, rencontre qui avait pour but d'offrir une meilleure vision de leur utilisation et de valider certaines informations recueillies par le sondage.

La discussion s'est tenue au Campus Longueuil de l'Université de Sherbrooke. Sur place, on pouvait compter - outre les membres du groupe de travail - treize participants de l'UQAM, de HEC Montréal, de l'Université Concordia et de l'Université McGill. Sept autres personnes, de l'UQAR et de l'UQAC, ont pu suivre la discussion par visioconférence. Les points qui ont été discutés concernaient l'utilisation des logiciels, et plus précisément celle de *Compilatio* et de *Turnitin*.

Voici une synthèse des échanges.

## Le choix d'un logiciel

Rappelons que *Compilatio* a pour base de comparaison plusieurs sources dites ouvertes - le contenu gratuit et libre d'accès disponible sur le Web - en plus des travaux déposés dans leur banque par les utilisateurs. Il propose également aux étudiants une version du logiciel. *Turnitin* possède les mêmes bases de comparaison, soit le Web ouvert et les banques de travaux, mais il a également accès à certaines bases de données « protégées » contenant des journaux, des périodiques et des livres.

Certains utilisateurs ont exprimé un malaise, voire un problème, quant à la protection des données personnelles et l'utilisation de *Turnitin*, car la base d'archivage de *Turnitin*, étant située aux États-Unis, elle est soumise au *Patriot Act*, une loi anti-terroriste adoptée à la suite des attentats du 11 septembre qui permet

*aux autorités policières des États-Unis, aux fins des enquêtes antiterroristes, d'obtenir une ordonnance d'un tribunal leur donnant accès aux dossiers personnels de toute personne à l'insu de cette dernière.*<sup>20</sup>

Les autorités américaines pourraient de cette façon accéder à tout document personnel se trouvant physiquement aux États-Unis ou y étant électroniquement accessible. À McGill, après deux ans de négociation avec *Turnitin*, il a été décidé de remplacer le nom des étudiants par un code sur les travaux soumis au logiciel<sup>21</sup>. Avec *Compilatio*, il est possible de retirer les travaux après les avoir comparés mais, ce faisant, on ne constitue pas de banque de données pouvant être utile pour les comparaisons futures. Par ailleurs, les serveurs de *Compilatio* se trouvant en France, l'enjeu du *Patriot Act* n'existe pas.

## L'utilisation du logiciel

Il est d'abord apparu que l'étendue de l'utilisation des logiciels varie selon l'institution. Ainsi, à McGill, on demande à tous les étudiants suivant un cours dans lequel un professeur utilise *Turnitin* de téléverser leurs travaux dans le logiciel afin que le professeur les vérifie; les étudiants peuvent refuser de le faire et ont, conformément à la *Politique sur les logiciels de comparaison de texte*, d'autres options pour garantir l'originalité de leur travail. Un professeur qui n'utilise pas de façon systématique *Turnitin* n'a pas le droit de soumettre lui-même à la pièce une copie d'un travail pour lequel il soupçonne la présence de plagiat. Il peut par contre le remettre à un responsable de discipline qui se chargera d'en faire la vérification. À Concordia et à l'UQAM, seuls les travaux que l'on soupçonne comme étant plagiés sont téléversés dans le logiciel. Comme il l'a été mentionné plus tôt, l'UQAR vient, quant à elle, d'obtenir une licence lui permettant de vérifier l'ensemble des travaux. Jusqu'alors, l'institution ne soumettait que les documents « suspects ».

Dans un même ordre d'idée, les pratiques varient également sur le mode de dépôt des travaux. À McGill, les étudiants transmettent leurs documents dans l'outil via la plateforme institutionnelle *WebCT*. Une professeure de l'UQAM mentionne qu'elle soumet elle-même les travaux soupçonnés.

---

<sup>20</sup> Renseignement tiré du site web du Secrétariat du Conseil du Trésor canadien : [http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/gospubs/TBM\\_128/usapa/faq-fra.asp#Q1](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/gospubs/TBM_128/usapa/faq-fra.asp#Q1)

<sup>21</sup> Le retrait de l'identité est fait par l'intermédiaire d'un « power link » qui relie *Turnitin* à *WebCT*. Les seules mentions restantes sont le titre « McGill student » et le numéro de l'étudiant.

Enfin, certains professeurs se sont inquiétés du temps à consacrer à l'évaluation des rapports fournis par le logiciel si la vérification des travaux était étendue à la totalité des étudiants. À l'UQAR, on affirme que la vérification automatisée permet d'économiser du temps... Bref, sur ce point, les opinions divergent.

### **Les retombées de l'utilisation d'un logiciel**

Entre autres retombées positives relevées par les utilisateurs, l'effet dissuasif et la prise de conscience qui sont associés à l'utilisation du logiciel ressortent clairement. Plusieurs participants s'entendent sur le fait que la sensibilisation gagne en efficacité lorsque les étudiants apprennent que leurs travaux pourraient être soumis à un logiciel de détection de similitudes. À l'UQAR, les professeurs se sont sentis soutenus dans leur tâche par l'acquisition de *Compilatio*, et certains professeurs de la Faculté de droit de McGill ont observé une amélioration de la qualité des travaux étudiants depuis l'implantation du logiciel. Ce dernier point confirme que le recours à un logiciel de détection de similitudes peut inciter les étudiants à perfectionner leurs compétences informationnelles et professionnelles. Il semble aussi que la discussion en classe entourant son utilisation ait permis une meilleure compréhension de la question de l'intégrité académique. Enfin, l'acquisition d'un tel logiciel, à l'intérieur d'une stratégie intégrée, démontrerait le souci des institutions à garantir la valeur des diplômes, ou du moins, à veiller à leur intégrité.

### **Les étudiants face à l'utilisation d'un logiciel de détection de similitudes**

À l'UQAR, l'association étudiante a été informée de la mise en place du logiciel afin qu'elle en avise les étudiants. Ceux-ci ont pu discuter du projet via un forum. La coordonnatrice du Centre d'aide à la réussite rencontre les étudiants en classe pour les informer du logiciel et pour répondre à leurs questions. L'Université McGill s'est dotée d'une politique formelle<sup>22</sup> présentée aux étudiants afin qu'ils comprennent leurs droits. Les professeurs qui utilisent systématiquement *Turnitin* dans leur cours doivent en aviser les étudiants.

Une professeure de l'UQAM a fait remarquer que les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle devraient suivre une formation plus poussée afin d'apprendre à bien citer leurs sources et à bien rédiger. Comme il a déjà été mentionné, ce n'est qu'une minorité d'étudiants qui sont de véritables fraudeurs et qui désirent tricher pour tricher. La majorité des plagiaires ont simplement besoin d'être mieux formés et informés puisque le *copier-coller sans référence aux sources* est ancré dans leurs pratiques et ce, du primaire jusqu'aux cycles supérieurs. À ce niveau, on assiste d'ailleurs assez souvent à une autre forme de plagiat : l'auto-plagiat (par exemple lorsque l'étudiant plagie son propre mémoire dans la rédaction de sa thèse).

Bref, il est possible de se servir de ces logiciels pour ouvrir une discussion sur les valeurs universitaires et pour encourager l'acquisition de compétences informationnelles et rédactionnelles.

L'UQAC et McGill s'accordent pour présenter le logiciel dans une perspective d'assurance-qualité. Les deux institutions l'exposent comme un outil permettant de protéger la valeur des diplômes. L'UQAR insiste, quant à elle, sur le fait qu'il s'agit d'un outil favorisant les apprentissages.

---

<sup>22</sup> Il s'agit de la « Politique sur les logiciels de comparaison de texte », dont nous avons déjà parlé et qui se trouve en annexe du présent document.



## 4. Synthèse des travaux réalisés par le groupe de travail

Les discussions et les lectures du groupe de travail, ainsi que l'analyse de l'expérience des utilisateurs de *Turnitin* et de *Compilatio* tirée du sondage et du groupe de discussion révèlent que le recours par des établissements universitaires à des logiciels de détection de similitudes de texte offre divers avantages et certaines limites.

### 4.1 Avantages

- Il témoigne du souci que les établissements accordent à la valeur des diplômes qu'ils octroient.
- Il affiche le soutien institutionnel
  - aux enseignants dans leur souci de ne pas échapper des cas de plagiat liés au *copier-coller*;
  - aux étudiants intègres, qui trouvent injuste que des plagiaires non détectés obtiennent de bonnes, voire de meilleures notes qu'eux.
- Il a un effet dissuasif (selon 71% des répondants au sondage) auprès de certains étudiants;
- Il offre une occasion de discussion entre les enseignants et les étudiants sur les valeurs universitaires, sur la qualité des travaux attendus, sur la nécessité de produire de véritables nouvelles connaissances.

### 4.2 Limites

- La base de données aux fins de comparaison est limitée au Web gratuit et libre, à la banque de travaux qui ont été versés antérieurement et à certaines banques à accès limité avec lesquelles les logiciels ont établi des ententes.
- On échappe donc tout ce qui n'est pas sur le Web ouvert, dont les revues scientifiques, les banques de données privées, les sites d'achat ou d'échange de travaux antérieurs.
- Les étudiants qui veulent vraiment tromper le système trouveront des moyens de contourner les logiciels.
- Dans le cas de *Turnitin*, la base de travaux est aux États-Unis et soumise au *Patriot Act*, une loi anti-terroriste qui permet l'accès aux données personnelles. Certaines universités et certains étudiants sont très sensibles à la protection de ces données.
- Son utilisation peut entraîner diverses pratiques non désirables telles
  - la persistance de pratiques pédagogiques qui gagneraient à être revisitées en cette nouvelle ère du numérique;
  - le règlement des cas de plagiat dans le seul bureau du personnel enseignant (potentiel d'iniquité dans le traitement et les sanctions, fausses accusations);
  - l'augmentation des plaintes pour non-respect des droits étudiants;
  - l'augmentation des cas à traiter par les responsables disciplinaires.

### 4.3 Exigences d'encadrement et de soutien à son utilisation

- L'utilisation d'un logiciel de détection doit se faire dans un cadre qu'il appartient aux établissements universitaires de baliser ce qu'a fait McGill en mettant sur pied sa *Politique sur les logiciels de comparaison de textes* (voir annexe X) est exemplaire.
- Les enseignants (et parfois les étudiants, selon le processus établi) ont besoin d'une formation à son utilisation.
- Un soutien technologique pour la bonne marche du logiciel doit être mis en place :

- D'autres éléments tels que : le mode de téléversement des documents à vérifier, le stockage des rapports d'analyse, la diffusion, la mise à disposition, la gestion des comptes, le soutien technique et autres.
- Un soutien à l'épuration des « fausses » similitudes dans le rapport doit être envisagé afin de faciliter le travail d'analyse et de jugement des enseignants.
- Un processus de traitement des cas de plagiat mis en lumière par le logiciel doit être élaboré, ou revu, car il ne suffit pas de détecter les cas de plagiat, encore faut-il les traiter et les traiter avec équité, ce qui nécessite de s'entendre sur ce qui constitue du plagiat.
- Un soutien pédagogique à apporter quant aux pratiques pédagogiques liées à l'ère du numérique.

#### 4.4 Coûts d'une licence

Les coûts d'une licence d'utilisation d'un logiciel de détection de similitudes tiennent compte de divers facteurs, dont

- le type de licence (limitée ou illimitée);
- le nombre d'enseignants utilisateurs;
- le nombre d'étudiants;
- le nombre d'années du contrat.

À titre d'information, les ententes actuelles avec *Turnitin* et *Compilatio* ont été négociées individuellement par chaque établissement universitaire et la comparaison informelle des frais exigés par les fournisseurs révèle une certaine disparité entre les universités.

## 5. Avis

À la question en titre du présent rapport, **LES LOGICIELS DE DÉTECTION DE SIMILITUDES : UNE SOLUTION AU PLAGIAT ÉLECTRONIQUE?**, le groupe de travail répond que les logiciels de détection de similitudes ont un rôle à jouer dans la lutte anti-plagiat, mais qu'il ne saurait à lui seul enrayer le problème. C'est pourquoi, le groupe de travail émet un premier avis :

### AVIS 1

Le recours par les établissements universitaires québécois à un ou des logiciels de détection de similitudes constitue **un outil à inclure dans une stratégie globale de lutte anti-plagiat.**

En tenant compte des coûts d'achat de licence(s) individuelle(s) et de leurs variations, et en prenant en considération l'intérêt pour les universités de disposer d'une banque de travaux commune afin de maximiser la détection de plagiat, le groupe de travail formule un deuxième avis :

### AVIS 2

L'acquisition d'une **licence** pour chacun des logiciels de détection de similitudes retenus devrait en être une **de groupe** afin de permettre des économies d'échelle et les négociations devraient être confiées à un organisme qui regroupe tous les établissements universitaires québécois et qui a le mandat de négocier en leur nom.

Enfin, le succès du recours à un logiciel de détection de similitudes nécessitant un cadre, un encadrement et du soutien à son utilisation, le groupe de travail formule un troisième et dernier avis :

### AVIS 3

Il est indispensable qu'une **réflexion en profondeur** soit faite sur les divers **enjeux** du recours à un logiciel de détection de similitudes et les diverses formes de **soutien** à offrir aux établissements universitaires quant

- aux ressources humaines, matérielles et techniques nécessaires pour le succès de l'utilisation de cet outil au niveau québécois,
- au processus à mettre en place au niveau institutionnel pour le signalement et le traitement des cas de plagiat
- à l'élaboration de matériel soutenant l'encadrement de son utilisation et la formation à son utilisation;
- à la possibilité de l'ouverture du logiciel aux étudiants afin qu'ils vérifient leurs travaux avant de les remettre,
- à la création d'une communauté de pratique afin de favoriser l'échange des meilleures pratiques entre institutions,
- à l'étude de la pertinence d'acquiescer une licence québécoise pour un ou des logiciels à un ou des logiciels de détection de similitudes pour autre chose que le texte,
- et à toute autre question pouvant concourir au succès de la mise en œuvre.
- à la sensibilisation auprès des enseignants quant à leurs choix de méthodes d'évaluation,

et ce, afin de conduire à des **décisions éclairées** qui rendront l'utilisation d'un logiciel de détection de similitudes efficace et efficiente.

Cette réflexion gagnerait à être faite par un **comité multidisciplinaire** et représentant les intérêts de tous les établissements universitaires québécois.

## 6. Conclusion

À la question de Mathieu Gobeil dans son article «Les faussaires de la dissertation», *Québec Science*, 29 avril 2011, *Que faire alors pour s'assurer que l'édifice du savoir continue de s'ériger sur des bases honnêtes?* ne convient-il pas de répondre qu'il est nécessaire que les établissements universitaires se dotent d'un projet intégré de lutte anti-plagiat, dans lequel le recours à un ou des logiciels de détection de similitudes a sa place.

Le succès de la lutte anti-plagiat réside dans une approche intégrée fait appel à

- l'éducation,
- l'information,
- la sensibilisation,
- la prise en compte de la réalité numérique,
- l'adhésion à des valeurs d'intégrité, de confiance et de responsabilité partagée, et à laquelle toute la communauté universitaire adhère parce qu'elle est significative.

C'est là la conclusion du groupe de travail, à l'instar de Michelle Bergadaa, de la *Higher Education Academy* et de nombreux conférencières et conférenciers au 4<sup>e</sup> colloque international sur le plagiat (21-23 juin 2010 à Newcastle, Angleterre) organisé par *Plagiarism Advice*.

## Références

Fishman, T. *Lessons from the Law : Bringing the Right Kind of Legalism to Plagiarism Policy*, Slide # 25. Fourth International Plagiarism Conference. 21-23 June 2010. Newcastle upon Tyne, UK. Traduction libre.

*Infosphère*. Université de Montréal. Source : [http://www.bib.umontreal.ca/infosphere/sciences\\_humaines/module7/evaciter1.html](http://www.bib.umontreal.ca/infosphere/sciences_humaines/module7/evaciter1.html)

CEFRIO. La génération C rassemble les jeunes de 12 à 24 ans et a été nommée ainsi par le Centre francophone d'informatisation des organisations) (Source : <http://www.cefrio.qc.ca/index.php?id=31>).

Nous pouvons consulter l'ensemble de cette étude à l'adresse suivante : [http://www.compilatio.net/files/sixdegres-sphinx\\_enquete-plagiat\\_fev06.pdf](http://www.compilatio.net/files/sixdegres-sphinx_enquete-plagiat_fev06.pdf)

Beaudin-Lecours, M., Le Web 2.0, Bulletin Clic, Numéro 66 Janvier 2008 : <http://clic.ntic.org/cgi-bin/aff.pl?page=article&id=2071>

Cette enquête peut être téléchargée à cette adresse : [http://www.compilatio.net/files/sixdegres-univ-lyon\\_enquete-plagiat\\_sept07.pdf](http://www.compilatio.net/files/sixdegres-univ-lyon_enquete-plagiat_sept07.pdf)

Davidson, C.N. and Goldberg, D.T., 2009. *The Future of Learning Institutions in a Digital Age*. USA: The MIT Press.

Ce projet intégré a été créé par la Commission Éthique-Plagiat, dont nous avons déjà parlé, et peut être trouvé en ligne : <http://responsable.unige.ch/index.php> (faire dérouler la page pour trouver « Vers un projet intégré institutionnel »)

Higher Education Academy (UK). *Policy works*. 2011. Disponible à [http://www.heacademy.ac.uk/ourwork/teachingandlearning/assessment/alldisplay?type=resources&newid=ourwork/academicintegrity/policy\\_works&site=york](http://www.heacademy.ac.uk/ourwork/teachingandlearning/assessment/alldisplay?type=resources&newid=ourwork/academicintegrity/policy_works&site=york)

Bergadaà et al. *Relation Éthique-Plagiat*. 2008. [http://responsable.unige.ch/rapportunige/RapportPlagiat\\_Unige2008.pdf](http://responsable.unige.ch/rapportunige/RapportPlagiat_Unige2008.pdf)

Cette étude et les renseignements y étant rattachés peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://responsable.unige.ch/documents/EtudeComparativeLogiciels.pdf>

Rapport disponible sur le Web : [http://www.plagiarismadvice.org/documents/resources/PDReview-Reportv1\\_5.pdf](http://www.plagiarismadvice.org/documents/resources/PDReview-Reportv1_5.pdf)

Cette étude et les renseignements y étant rattachés peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://responsable.unige.ch/documents/EtudeComparativeLogiciels.pdf>

Rapport disponible sur le Web : [http://www.plagiarismadvice.org/documents/resources/PDReview-Reportv1\\_5.pdf](http://www.plagiarismadvice.org/documents/resources/PDReview-Reportv1_5.pdf)

« The Use of Text-Matching Software at McGill : A review » : « plus de temps avait été pris en classe pour parler de l'intégrité académique, et que leur vigilance au sujet de la citation s'était améliorée ». (Notre traduction.)

Via cette adresse : <http://www.compilatio.net/fr/solutions/studium/>

Source : <http://www.touslesclics.com/tendances-et-buzz/education-savoir/frederic-agnes-compilatio>

Renseignement tiré de la Foire aux questions du Centre d'aide à la réussite de l'UQAR, accessible via la plateforme Claroline :

[http://tice.uqar.ca/claroline\\_general/claroline/faq/faq.php?cidReset=true&cidReq=car\\_e11](http://tice.uqar.ca/claroline_general/claroline/faq/faq.php?cidReset=true&cidReq=car_e11)

Des informations supplémentaires sont disponibles sur ce site : [http://www.safe-corp.biz/products\\_codesuite.htm](http://www.safe-corp.biz/products_codesuite.htm)

Renseignement tiré du site web du Secrétariat du Conseil du Trésor canadien : [http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/gospubs/TBM\\_128/usapa/faq-fra.asp#Q1](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/gospubs/TBM_128/usapa/faq-fra.asp#Q1)

Gobeil, M. Les faussaires de la dissertation, *Québec Science*, 29 avril 2011,

## **Groupe de travail sur le plagiat Sous-comité sur la pédagogie et les TIC de la CREPUQ**

Questionnaire destiné aux professeurs  
ayant utilisé un logiciel de détection de similitudes (plagiat)

**Les réponses à ce questionnaire sont anonymes, sauf si vous décidez de vous identifier à la fin du questionnaire. Dans ce cas, soyez assuré que votre identité ne sera pas divulguée.**

1. Quelle est votre université d'appartenance?
  - Université Laval
  - Université de Montréal
  - École des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal)
  - École polytechnique de Montréal
  - Université de Sherbrooke
  - Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
  - Université du Québec à Chicoutimi
  - Université du Québec en Outaouais
  - Université du Québec à Montréal
  - Université du Québec à Rimouski
  - Université du Québec à Trois-Rivières
  - Université Bishop's
  - Université Concordia
  - Université McGill
  - École nationale d'administration publique
  - École de technologie supérieure
  - Institut national de la recherche scientifique
  
2. Quel logiciel de détection de similitudes (plagiat) avez-vous utilisé?
  - a. Compilatio
  - b. Turnitin
  - c. Autre, précisez
  
3. Est-ce que le logiciel utilisé a répondu à vos attentes? Vous a-t-il permis d'obtenir les résultats que vous escomptiez? [réponse ouverte]
  - a. Qu'en est-il de la convivialité du logiciel que vous avez utilisé? [réponse ouverte]
  - b. Qu'en est-il de l'investissement en temps : téléchargement des travaux des étudiants, traitement des données par le logiciel et analyse des rapports de similitude? [réponse ouverte]
  
4. Quelle a été la réaction des étudiants lorsque vous les avez informés que vous utilisiez un logiciel de détection de similitudes (plagiat) pour analyser leurs travaux? [réponse ouverte]
  - a. Croyez-vous que l'utilisation d'un tel logiciel ait eu un effet dissuasif?

## ANNEXE 1

- b. Devrait-on donner accès au logiciel de détection de similitudes (plagiat) aux étudiants afin qu'ils puissent eux-mêmes valider leur travail avant de le remettre ? [réponse ouverte]
5. Avez-vous identifié des cas de plagiat grâce au logiciel? Choix de réponses : oui, non
- a. Quelles actions avez-vous entreprises à la suite de l'identification de ces cas de plagiat? [réponse ouverte]
  - b. Avez-vous déposé davantage de plaintes pour cas de plagiat au responsable ou au comité de discipline de votre institution depuis que vous utilisez ou quand vous utilisiez le logiciel? [réponse ouverte]
  - c. Quel a été le poids des résultats d'analyse du logiciel comme preuve de plagiat devant le responsable ou le comité de discipline? [réponse ouverte]
6. Si votre institution offrait un soutien administratif pour l'utilisation du logiciel, par exemple un service de téléchargement des travaux des étudiants ou un premier tri des rapports d'analyse, l'utiliseriez-vous davantage? [réponse ouverte]
7. Quelles autres solutions au problème du plagiat verriez-vous? [réponse ouverte]
8. À quoi ressemblerait une solution pédagogique pour contrer le plagiat? [réponse ouverte]
9. Autres commentaires [réponse ouverte]

10. Pour faire suite à ce questionnaire, le Groupe de travail sur le plagiat de la CREPUQ organisera un groupe de discussion afin d'approfondir certains questionnements en lien avec l'utilisation des logiciels de détection de similitudes (plagiat). Ce groupe sera composé de professeurs qui ont utilisé ou qui utilisent un tel logiciel.

C'est à ce titre que nous sollicitons votre participation à ce groupe de discussion qui aura lieu le **lundi 28 mars 2010** au campus Longueuil de l'Université Sherbrooke.

Participerez-vous au groupe de discussion sur l'utilisation des logiciels de détection de similitudes (plagiat)? Choix de réponses : oui, non

- a. Choix de réponse : AM ou PM (la durée prévue est de 2 heures)
- b. Choix de réponse : présentiel ou visioconférence

Afin de pouvoir vous transmettre les détails concernant l'organisation du groupe de discussion, nous vous invitons à nous laisser vos coordonnées. **Soyez assuré que celles-ci ne seront pas associées à vos réponses lors du traitement des données.**

Nom :

Courriel :

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.  
Le groupe de travail sur le plagiat, CREPUQ

### Groupe de travail sur le plagiat Sous-comité sur la pédagogie et les TIC de la CRÉPUQ

Groupe de discussion sur les logiciels de détection du plagiat  
Lundi 28 mars 2011

Université de Sherbrooke, Campus de Longueuil  
Local L1-2630

#### *9h30 Accueil des participants*

---

Bienvenue, café, division des groupes

#### *9h45 à 11h00 Ateliers en petits groupes*

---

##### **Groupe 1**

Animatrice : Catherine Therrien  
Secrétaire : Patrick Hamel

##### **Groupe 2**

Animatrice : Sonia Morin  
Secrétaire : Lamiel Brasseur

##### **Groupe 3** (au besoin)

Animatrice : Catherine Bolton  
Secrétaire : Maggie Lattuca

#### *Le logiciel et les apprentissages étudiants*

- Certains répondants au questionnaire nous ont indiqué que l'utilisation d'un logiciel de détection du plagiat avait un effet dissuasif auprès des étudiants. Comment mesurer cet effet? À quoi est-il attribuable?
- À la lumière de votre expérience d'utilisation d'un logiciel de détection du plagiat, en quoi le recours à un tel logiciel permet aux étudiants de faire les apprentissages désirés?
- L'accès au logiciel pour les étudiants : un outil pédagogique ou un outil vers un plagiat perfectionné?
- Croyez-vous qu'il existe des manières de demander les travaux qui rendraient le plagiat inintéressant et, par conséquent, le recours à un logiciel de détection du plagiat non-nécessaire?



## ANNEXE 2

### *Le logiciel et la valeur du diplôme*

- Est-ce que l'utilisation d'un tel logiciel ajoute de la valeur au diplôme? Est-ce important en ce sens d'avoir accès à un tel logiciel? Agit-il comme une assurance-intégrité?

### *11h00 à 11h15 Pause-café*

---

Durant la pause-café, les animateurs des ateliers se réuniront pour établir un court résumé des discussions ayant été tenues dans chacun des groupes.

### *11h15 à 12h00 Plénière*

---

Coanimatrices : Catherine Therrien et Sonia Morin  
Secrétaires : Patrick Hamel et Lamiel Brasseur

Présentation du résumé des discussions.

- À la lumière des discussions en ateliers, quels seraient les grands enjeux liés à l'utilisation des logiciels de détection du plagiat?

#### *Pistes d'animation*

- [Résumé des discussions]
- [Coûts vs bénéfices]
- [Protection des étudiants]

## ANNEXE 3

Source : <http://www.mcgill.ca/files/secretariat/Logiciels-de-comparaison-de-texte.pdf>

### POLITIQUE SUR LES LOGICIELS DE COMPARISON DE TEXTE

Approuvée : Sénat Le 1 décembre 2004 (Résolution 13)  
Conseil des gouverneurs Le 13 décembre 2004 (Résolution 7)  
*La pleine histoire législative apparaît à la fin de cette politique*

#### L'utilisation de logiciels de comparaison de texte à McGill

McGill s'est engagée à promouvoir une intégrité universitaire irréprochable, qui est fondamentale à la poursuite de sa mission : l'avancement du savoir. Dans cet esprit, McGill s'efforce de renseigner sur la notion d'intégrité, sur les façons de l'encourager et sur les conséquences découlant du laisser-aller. De plus en plus, les universités prennent des moyens pour contrer le plagiat étant donné qu'il porte atteinte à l'intégrité universitaire. Toute solution doit fournir aux étudiants de l'information sur les façons conformes de citer un auteur et sur les façons d'éviter le plagiat (voir Student Guide to Avoid Plagiarism à <[www.mcgill.ca/integrity/studentguide/](http://www.mcgill.ca/integrity/studentguide/)>). Les solutions doivent aussi suggérer aux formateurs des moyens de prévenir le plagiat, comme l'élaboration de travaux difficiles à plagier (voir Strategies to Reduce Cheating and Plagiarism à <[www.mcgill.ca/integrity/strategies/](http://www.mcgill.ca/integrity/strategies/)>).

[...] À la lumière de ce qui précède, le Sénat, le 1er décembre 2004 (D04-32) et le Conseil des gouverneurs, le 13 décembre 2004, (GD04-29 « Annexe D ») ont approuvé ce qui suit :

- (a) L'Université McGill doit obtenir une licence institutionnelle pour l'utilisation d'un logiciel de comparaison de texte qui répond aux normes de la CSA. Au cours du processus de sélection du logiciel, l'Université McGill devra veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle des utilisateurs soient protégés.
  - (b) La politique et la procédure d'utilisation de logiciels de comparaison de texte comme moyen d'examiner une possibilité de plagiat doivent être respectées à McGill (D04-33).
  - (c) La politique et la procédure d'utilisation de logiciels de comparaison de texte dans le cadre de cours doivent être respectées à McGill (D04-34).
  - (d) L'Université ne peut obliger les formateurs à demander aux étudiants de soumettre leurs travaux écrits à un logiciel de comparaison de texte.
  - (e) Les formateurs qui se servent d'un logiciel de comparaison de texte dans leurs cours doivent suivre la politique et la procédure d'utilisation de logiciel de comparaison de texte dans le cadre de cours.
- [...]
- (h) McGill évaluera l'utilisation de logiciels de comparaison de texte deux ans après le début du contrat.

## ANNEXE 3

### **L'utilisation de logiciels de comparaison de texte**

[...]

#### **Politique**

[...]

Lorsque l'Université a des raisons valables de présumer qu'un étudiant a fait passer pour sien le travail d'autrui, l'Université peut prendre des mesures raisonnables afin de vérifier l'authenticité du travail. L'information fournie par un logiciel de comparaison de texte peut être utilisée comme élément de preuve admissible pour présenter ou corroborer une enquête ou une allégation de plagiat en vertu de la Section 15 du Code de conduite de l'étudiant et des procédures disciplinaires.

[...]

#### **Procédure**

À la réception d'une allégation de plagiat, les responsables de la discipline, qui ont des raisons valables de croire qu'un étudiant a fait passer pour sien et soumis comme tel le travail d'autrui, peuvent se servir d'un logiciel de comparaison de texte pour vérifier la partie du travail de l'étudiant faisant l'objet de leurs soupçons afin d'établir l'authenticité de ce travail. Le responsable de la discipline peut demander à l'étudiant de fournir une version électronique du travail ou peut numériser le travail aux fins de soumission.

### **L'utilisation de logiciels de comparaison de texte dans le cadre de cours**

#### **Politique**

Les formateurs peuvent utiliser un logiciel de comparaison de texte afin de vérifier l'authenticité du travail écrit de l'étudiant.

#### **Procédure**

1 Les formateurs, au début du cours, doivent prendre des mesures raisonnables pour informer les étudiants des éléments suivants :

- (a) les raisons qui sous-tendent l'importance de l'intégrité universitaire (valeurs de base, contrat social, égalité des chances, valeur du diplôme et de l'enseignement, fondement de l'avancement du savoir, etc.);
- (b) les éléments constitutifs du plagiat;
- (c) l'explication de notes de bas de page, citations et notices bibliographiques appropriées pour le cours.

Même si les étudiants peuvent se renseigner grâce au site <[www.mcgill.ca/integrity](http://www.mcgill.ca/integrity)>, une discussion devrait cependant avoir lieu en classe au sujet de certains aspects de l'intégrité universitaire afin d'en renforcer l'importance.

## ANNEXE 3

2 Les étudiants doivent être informés, par écrit et avant la période d'abandon et d'ajout de cours, qu'ils devront soumettre leurs travaux écrits à un logiciel de comparaison de texte. Cette mesure sert à assurer aux étudiants que toutes les personnes seront évaluées selon leur propre travail et à informer que le plagiat est susceptible d'être détecté.

Les étudiants doivent aussi être informés, par écrit et avant la période d'abandon et d'ajout de cours, qu'ils sont libres, sans pénalité de note, de choisir une autre façon d'attester l'authenticité de leurs travaux. Les formateurs doivent fournir aux étudiants au moins deux autres solutions de rechange qui ne sont pas indûment exigeantes et qui sont appropriées pour le type de travail écrit. Ces solutions doivent être choisies parmi les suivantes :

- (a) soumettre des copies des brouillons;
- (b) soumettre une bibliographie commentée;
- (c) soumettre des photocopies provenant des sources;
- (d) se soumettre à un examen oral portant sur les aspects liés à l'authenticité;
- (e) répondre par écrit à un examen pratique ou à des questions dirigées vers les aspects de l'authenticité;
- (f) fournir un rapport écrit sur le processus d'achèvement du travail; autres solutions conçues par le formateur à la condition qu'elles ne soient pas indûment exigeantes, qu'elles servent à attester l'authenticité du travail écrit et qu'elles répondent aux critères d'approbation du Doyen ou du responsable de la discipline de la faculté qui offre le cours.

### **POLITIQUE SUR LES LOGICIELS DE COMPARISON DE TEXTE**

*Histoire Législative :*

Approuvée :

Sénat Le 1 décembre 2004 Résolution 13  
Conseil des gouverneurs Le 13 décembre 2004 Résolution 7